L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI, 10 OCTOBRE.

APPEL
Aux Photographes et aux Horticulteurs de la Louisiane.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.

La commission impériale de l'Exposition universelle de Paris se propose d'organiser un DIORAMA VEGETAL dans le Jardin du Palais, pour l'exposition de Dessins et surtout de tableaux photographiques de ce que la végétation offre de plus remarquable, de plus curieux, de plus utile et de plus intéressant, alors qu'il n'est point possible d'exhiber les produits mêmes de la nature. On recevra aussi des dessins de pays ou des paysages où croissent les plantes ainsi représentées.

J'invite les photographes et les horticulteurs à m'adresser des spécimens de la flore louisianaise ainsi reproduits par le crayon ou la photographie. Je compte également sur le concours des professeurs à l'Académie des Sciences de la Nouvelle-Orléans, des professeurs de dessin et des chefs d'institution.

EDWARD GOTTHEIL,
Commissaire d'Etat à l'Exposition universelle de Paris de 1867.

(Circulaire.)

La commission impériale, en organisant l'exposition des végétaux vivants dans le parc du Champ-de-Mars, désire représenter autant que possible, telles plantes qui ne peuvent être ici reproduites vivantes, avec leur développement complet et dans leurs positions naturelles, à cause de la grande distance de leur pays natal.

Elle propose, en conséquence, d'établir dans le jardin consacré à l'Exposition internationale d'Horticulture, un diorama montrant, sous son aspect caractéristique, la végétation des principaux climats du globe.

Afin de rendre cette exposition instructive, la commission impériale sera obligée de requérir toute garantie possible de l'exactitude artistique et scientifique de ces contributions. Parmi les visiteurs qui voudront de toutes les parties du monde, chacun voudra voir la représentation fidèle des plantes de son propre pays, et chaque tableau sera ainsi continuellement soumis à un examen sévère qui établira sa fidélité. Le public examinera avec grand intérêt cet abrégé du monde végétal, cette leçon véritable de géographie botanique, le tout dans un simple coup-d'œil.

Pour rendre cela plus complet, il faut montrer ces spécimens de végétation dans leurs conditions naturelles, isolés et groupés, et choisir, pour la reproduction du tableau, le point de vue aussi bien que les effets d'optique sous lesquels la perspective et les détails des objets peuvent se voir avec la plus grande netteté.

La photographie, qui saisit son sujet presque instantanément, offre seule la garantie de l'exactitude et de la fidélité qu'on doit rechercher pour le nouveau diorama; et les photographes sont précisément les matériaux que la commission impériale recevra avec reconnaissance de toutes personnes qui l'aideront efficacement dans cette portion de ses travaux, et elle fera dans son rapport une mention spéciale des noms de tous les contributeurs.

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 22 mai 1866.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866:

Primes d'incendie	$392,131 71	
Primes de marine	128,295 15	
Primes de rivières	506,849 59	
		$1,027,289 45
Montant des primes expirées		986,461 44
Pertes payées et estimées:		
Pertes d'incendie	$24,492 86	
Pertes de navires	79,646 85	
Pertes de rivières	249,245 38	
Escompte payé au lieu de scrip	79,762 37	
Taxes payées	5,192 34	
Réassurances payées	61,397 21	
Profits et pertes, dépenses générales, timbres, escompte en moins, &c	149,166 80	
		678,730 21
Bénéfice net		$287,751 23
Montant des primes participant au dividende scrip		404,711 00

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets garantis par hypothèque	$80,545 00
Billets garantis par actions	30,894 49
Effets	51,163 51
Propriétés foncières	60,000 00
Placé en bons consolidés et en bons de la ville	70,000 00
Placé en actions de banque	90,000 00
Scrip étranger et du pays, compte de scrip	53,259 20
Compagnie du Dry Dock Vallette	1,875 00
Dû pour primes et en voie de perception	166,069 18
En caisse	237,430 52
	$847,188 90

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent comptant, sur tous ses certificats non payés de scrip aux porteurs légaux des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende-scrip de SOIXANTE pour cent sur les primes expirées et ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1866, et il sera émis des certificats, pour le dit dividende à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams, Sam'l H. Kennedy,
C. D. Buddecke, James J. Hanna,
Sam'l B. Newman, A. Duthill,
P. H. Foley, Wm. Edwards,
J. Norman Jackson, A. Obel,
A. Thomson, A. B. Reading.

Compagnie d'Assurance de L'UNION
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Neuvième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1866:

Primes sur les risques d'incendie	$122,307 94	
" des rivières	81,721 16	
" des mers	58,588 73	
		262,617 83
En moins, primes remboursées		2,485 44
		260,132 39
Primes non expirées le 30 avril 1866		32,378 30
		292,510 74
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Pertes sur les incendies	$23,615 79	
" sur les rivières	24,209 66	
" sur les mers	35,411 43	
Total des pertes	83,236 68	
Ré-assurances	7,616 30	
Dépenses, intérêt sur le scrip, et le profit, compte de pertes, moins l'escompte et compte d'intérêt	39,917 [illegible]	
Taxes et Revenu interne	7,064 72	
Quinze pour cent remboursé	18,414 96	
En réserve, pour risques non expirées	36,617 12	250,871 44
Bénéfice net		$41,639 30

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets de comptant	1,09 129
Prêts garantis par hypothèque	6,790 18
Prêts garantis	27,330 13
Effets pour primes	24,369 37
Actions, bons et autres garanties	125,086 33
En caisse	61,721 82
Comptes individuels pour primes	29,976 37
Propriétés foncières	19,507 73
	436,399 31

Le susdit tableau est une copie exacte, tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
M. CRAWFORD, secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans – Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 9 mai 1866.
S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré, en faveur des actionnaires, un dividende de six pour cent sur le capital par action. Ledit dividende sera porté au crédit du stock non payé.

Ils ont en outre résolu de payer SIX pour cent d'intérêt, sur les certificats non payés de scrip, aux porteurs desdits certificats, à partir de Landi, 19 du courant.

La Compagnie continue d'assurer contre les périls des mers, des rivières, et contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie, aux taux courants de prime, et rembourse vingt pour cent sur les primes qui se font assurer.

DIRECTEURS:

J. H. Eimer, L. F. Généres,
A. Chiapella, R. W. Ogden,
R. W. Adams, W. B. Schmidt,
O. Kohn, J. J. Fernandez,
J. A. Seignouret, A. Goetin,
Jno. J. Adams, A. Brousseau,
Vr Burthe, J. Goldstein.

Compagnie d'Assurance MUTUELLE DES MARCHANDS.

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1866, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie	$966,160 60	
Sur les risques de rivières	471,133 02	
Sur les risques de mer	347,256 22	
Total des primes		$1,784,554 88
En moins—Primes non expirées le 31 mai 1865	$251,315	
Primes remboursées	35,160 36	
		$286,464 36
Montant net des primes au 31 mai 1866		$1,518,069 64
Pertes payées pendant l'année:		
Sur les risques d'incendie	$292,062 16	
Sur les risques de rivières	280,597 60	
Sur les risques de mer	381,822 88	
	$960,636 34	
Taxes	20,304 17	
Réassurances, Profits et Pertes	175,000 59	
Remboursé, 10 et 15 pour cent	70,200 76	
		$1,060,100 86
Intérêts, moins dépenses		$426,966 36 / 2,048 27
Bénéfice net		$431,886 55
Montant net des primes au 31 mai 1866		$1,518,069 64
Moins montant des primes sur lesquelles il a été remboursé 10 et 15 p. 0/0		567,935 00
Montant des primes participant aux profits		950,134 64

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$286,456 97
Propriétés foncières	147,651 30
Billets garantis par hypothèques	886,315 71
Billets garantis par nantissements	54,907 15
Actions de Banques	170,710 00
Primes en voie de perception	119,236 92
Effets à recevoir	119,197 44
Scrips d'autres Compagnies mutuelles	65,790 00
Bons de l'Etat de la Louisiane	1,600 00
Actions de la Presse "Levee Steam"	6,000 00
Actions du Dry Dock Vallette	4,875 00
Actions de la Compagnie du Gaz	5,000 00
Bons de la ville	96,494 00
	$1,694,666 36
En moins:	
Intérêts dûs et non réclamés	$31,373 00
Intérêts à payer en juillet	54,169 30
	$85,547 44
Scrip de 1860 payable en juillet	155,083 00
Primes non échues le 31 mai 1866	251,315 00
	$492,766 44
Actif net	$1,101,862 91

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 5 juin 1866.

Se souvienne que le cinq juin 1866, pardevant moi, juge de paix dans et pour la paroisse susdite, ont comparu John Pemberton, président, et Fourchy, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, lesquels ayant été dûment assermentés, ont déclaré que le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
P. FOURCHY, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce — juin 1866.
PAUL W. COLLENS,
Troisième juge de paix.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 5 juin 1866, il a été résolu de déclarer un dividende, en scrip, de QUARANTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lesquelles des certificats de scrip seront émis le premier mardi d'août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, LA BALANCE DU SCRIP ... de l'année 1860 et six pour cent d'intérêt sur tous les certificats courants, sur les scrips pour la Compagnie.

DIRECTEURS.

John Pemberton, Ed. Dupuy, ...
Pierre Poete, David McCoard,
Chs. Lafitte, ...
J. J. Fernandez, F. Morgan, ...
M. Pels, ...

MARTHE EMILIE FIELDING vs. ED. H. FIELDING, son époux (Sont faites pour pension alimentaire).

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,204—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi vingt d'octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

BUREAU, RUE CARONDELET, No 3.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1865.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1865:

Savoir:		
Primes d'incendie	$142,820 60	
Primes de mer	14,783 42	
Primes de rivière	25,282 43	
En moins, primes non expirées	26,288 00	
Primes remboursées	1,276 82	— 28,001 32
Primes inscrites		$180,069 02
Pertes payées, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$69,914 00	
Sur les risques de mer	21,155 17	
Sur les risques de rivière	14,795 72	
	$105,113 46	
Réassurance	5,743 83	
Quinze pour cent remboursé	14,754 54	
Taxes et licences des Etats-Unis, de la ville et de l'Etat	10,079 62	
Frais, profits et pertes, intérêt de scrip, escompte et intérêt en moins	25,702 70	— 142,399 34
Montant net des primes participantes		$46,669 25

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Dû pour primes, en voie de perception	$61,894 19
Effets pour primes	27,397 00
Placé en actions de chemins de fer	35,311 00
Placé en actions de banque	71,464 50
Placé en scrip de Compagnies d'Assurance Mutuelle	72,362 00
Prêts sur garanties	16,427 70
Prêts sur hypothèque	15,883 43
En caisse	15,295 62

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, président.
H. CASTAREDE, secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 19 décembre 1865.
SAMUEL MEYERS,
Deuxième juge de paix dans et pour la paroisse d'Orléans.

Les directeurs ont résolu de payer, à partir du 9 février 1866, six pour cent d'intérêt sur les certificats de Scrip non encore payés; ils ont de plus déclaré un dividende-scrip de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes participant, pour l'année expirée le 30 novembre 1865 et il sera émis des certificats, pour ledit dividende, à partir du deuxième lundi de février prochain.

DIRECTEURS:

J. Lorber, J. Lemore, D'que Bouligny,
A. H. D'Meza, John Gauche, Omer Gaillard,
A. Miltenberger, J. A. Stouse, T. Avendano,
A. Bidault, A. Marques, Jas. A. White,
A. Vallet de Goyer, ...

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes non expirées en 1864		$71,772 0
Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1865:		
Sur les risques d'incendie	$195,146 27	
Sur les risques de mer	38,823 05	
Sur les risques de rivières	67,692 41	
		301,641 73
Total des primes		$376,414 73
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1865	$83,284 00	
Primes remboursées	3,384 67	
		86,668 67
Montant net des primes		$289,746 06
Pertes: Sur les risques d'incendie	$54,420 09	
Sur les risques de mer	24,624 45	
Sur les risques de rivières	51,744 19	
	$128,789 13	
Taxes	13,710 18	
Réassurances	5,823 69	
Dépenses générales, intérêts en moins	13,471 77	
Intérêt de scrip	21,336 80	
		186,731 80
Bénéfice net		$95,914 09

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets pour primes	$6,806 86
Billets garantis par nantissement et hypothèque	113,543 38
Dû pour primes en voie de perception	73,076 71
Actions de la Compagnie du Gaz, bons de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons	161,090 00
Scrips de différentes compagnies d'assurance	102,030 0
Propriétés foncières	26,314 45
En caisse	77,063 47
	580,387 8
En moins: Intérêt non réclamé sur scrip	$6,653 39
Intérêts payables sur scrip	21,936 30
Réclamations non encore réglées	13,349 00
	41,838 69
	$518,349 87

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne qu'aujourd'hui, 9 janvier 1866, pardevant moi, soussigné, notaire public, dans et pour la susdite paroisse, se sont présentés Jules E. Tuyes, Président, et J. W. Hincks, Secrétaire, de la compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, à la Nlle-Orléans—lesquels ayant été dûment assermentés confessent et déclarent, chacun pour soi, que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermentés et signé pardevant moi, le 9 janvier 1866.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Les directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de la compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1865 et il sera émis pour ce dividende, des certificats à partir du 2 avril prochain.

L'intérêt de six pour cent dû sur les certificats (non encore payés) de profit, sera payé aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du deuxième lundi de mars.

—DIRECTEURS—

A. Rochereau, J. M. Caballero,
G. W. Babcock, Wm Steven,
George Urquhart, Jos. Deynoodt,
J. A. White, Chs. Lafitte,
W. F. Vredenburgh, J. M. Lapeyre,
T. Bailly Blanchard Jr., Jules Tuyes.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE.

Au coin des rues Camp et Gravier.

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1866		$995,540 64
Savoir—primes d'incendie	$366,181 42	
de marine	156,702 71	
de rivières	380,361 45	
En moins, primes remboursées	$3,998 03	
do primes non expirées	51,680 00	
		$55,488 03
Montant net des primes		$848,061 61
Pertes par l'incendie	$46,345 14	
Pertes sur mer	121,386 92	
Pertes sur les rivières	215,196 82	
	$412,905 28	
Réassurances	30,220 34	
Dépenses générales, taxes, intérêt, profits et pertes	110,913 13	
		554,038 75
Bénéfice net		$294,012 86

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Placé en biens-fonds	$37,462 00
Placé en hypothèques ou propriétés foncières	56,352 50
Placé en bons de la ville et autres	101,330 00
Placé en actions de banques	163,190 00
Placé en scrip de compagnies d'assurance	112,194 00
Prêts garantis	18,450 00
Effets	58,440 00
Primes en voie de perception	187,961 51
En caisse	204,149 2
	$977,326 06

Le tableau qui précède est une copie tirée des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et souscrit devant moi, ce 10 mars 1866.
EDMOND MEUNIER,
Troisième juge de paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes participantes pour l'année expirée le 28 février 1866, et il sera émis des certificats pour ledit dividende à partir du 2 juillet prochain.

Les certificats-scrip émis pour l'année 1860 seront payés et ceux payés sur les certificats non réclamés, aux porteurs légaux, à partir du deuxième lundi de mai 1866, aux porteurs desdits certificats ou à leurs ayants-cause.

CHARLES BRIGGS, Président.
A. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS

Charles Briggs, Archibald Montgomery,
Ant. Carriere, Henry J. Voss,
George A. Fosdick, Jas. Jackson,
Mason Pilcher, E. Marquez,
B. Bragier, Alfred Dolhonde,
R. Cramer, Chs. Weisbaum,
Charles Lafitte, A. Lecourt,
John S. Maunsell, Frank Williams,
P. Anderson, Thomas Byrne,
Alfred Kearny, John Thornhill,
A. R. Montgomery, W. A. Violett,
A. Frerichs, D. Piaggio,
A. P. Noblom, Hugh McDonald,
Geo. W. Dunbar, Harlow J. Phelps,
E. F. Stockmeyer, Wm. M. Pinckard,
George W. Hynson, Henry H. Bryan,
E. L. Wooldridge.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

DIXIEME ETAT ANNUEL
Pour l'année expirée le 31 décembre 1865.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865, savoir

Sur les risques d'incendie	$190,005 73	
Sur les risques de mer	65,432 67	
Sur les risques de rivières	347,646 27	
		$603,163 7
Risques non expirés le 31 décembre 1864	39,709 00—642,872	
A déduire:		
Risques non expirés le 31 décembre 1865	63,346 00	
Primes remboursées le 31 décembre 1865	3,344 64—66,687 64	
Montant net de primes le 31 décembre 1865		$576,184 65
Pertes payées dans la même période		
Sur les risques d'incendie	$34,740 62	
Sur les risques de mer	75,282 23	
Sur les risques de rivières	66,322 58—176,345 43	
A ajouter: Réassurance	34,840 44	
Escompte de quinze pour cent	75,144 18	
Dépenses, taxes, etc, escompte en moins, et intérêt	31,152 14	
Profits et pertes, etc		
Perte sur l'actif	131,368 05—449,455 24	
Balance		$26,749

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Placés en bons de la ville et de l'Etat	$ 55,955 ...
Placé en actions de Banque et du Gaz	211,700 ...
Prêts garantis	112,880 ...
Effets pour primes	41,081 ...
Primes dues et en voie de perception	95,450 ...
Scrip de compagnies d'assurance mutuelle	32,430 ...
Monnaie n'ayant pas cours	9,139 ...
En caisse	109,885 ...
Total de l'actif	$1,128,974 ...

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermentés et signés pardevant moi, ce 17 janvier 1866.
SAMUEL MYERS,
Deuxième Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans.

L'intérêt de six pour cent sur les certificats de scrip non encore payés sera payé à partir du 12 février prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John G. Gaines, H. T. Lonsdale,
John C. Richs, Sumpter Turner,
E. J. Hart, B. Bisco,
J. H. Stauffer, J. B. Bree,
Henry Renshaw, Theo. A. James,
Thomas Sloo, J. C. Barrell.

WILLIAM S. VANMETER et als. vs. EDWARD S. BUTLER et al.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 17,555—En vertu d'un ordre de vente rendu le ... de septembre 1866, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, quinze d'octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le bateau à vapeur WARREN BELLE, ensemble avec sa machine, ses meubles, etc., tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le Bayou Mississippi, rive droite, près des magasins de tabac, au-dessus de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN C. STEWART vs. ses créanciers.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,746—En vertu d'un ordre de vente rendu le 19 de juin 1866, et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt d'octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

Plusieurs réclamations cédées par l'insolvable à ses créanciers, suivant bilan déposé au greffe de la Cour susdite.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.

VENTES A L'ENCAN
Vente de Syndic.

JOSEPH KAISER contre ses CREANCIERS. Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No. 21,587.

Terrains de prix, améliorés et nus, dans le Premier et le Quatrième District de cette ville, dans la ville de Jefferson et à Greenville.

PAR H. M. VAN SOLINGEN & CO.
H. M. VAN SOLINGEN, encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No 23.

EN vertu et de conformément à un ordre de vente rendu le 6 septembre 1866, et que m'a adressé l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans la susdite affaire, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, SAMEDI, 13 octobre 1866, à midi, pour le compte des créanciers du dit insolvable, les propriétés foncières suivantes:

1. UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, avec les droits, voies, privilèges et dépendances, qui lui appartiennent. Le dit terrain est situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Camp, Coliseum, Magnolia et Orangers. Le dit terrain est désigné par le No 8, sur un plan dressé par B. F. Nicholls, architecte, en date du 11 avril 1846 et déposé, comme plan No 24, en l'étude de J. R. Marks, notaire public en cette ville; a au pied américain, 32 pieds de face à la rue du Camp, sur 129 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain a été acheté par le dit Joseph Kaiser de A. C. Phelps, par acte passé pardevant J. R. Beard, notaire, le 21 décembre 1849. Les améliorations comprennent une maison à étage, à deux corps de logis.

2o—DEUX CERTAINS TERRAINS, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 de l'îlet compris entre les rues Ste Marie, Fulton, St André et Rousseau. Les dits terrains ont chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste Marie, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes et demie de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin des rues Ste Marie et Fulton, d'après un plan dressé par Kennett & Werner, en date du 25 mars 1848 et déposé en l'étude du recorder de Paroisse de Jefferson. Le dit terrain a été acheté par le dit Kaiser de C. Conrad et autres, par acte passé pardevant H. B. Cenas, en date du 22 juin 1857. Les améliorations se composent de bâtisses basses.

3o—DEUX CERTAINS TERRAINS, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, avec les droits, voies et dépendances qui leur appartiennent, lesquels terrains sont situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Huitième, Neuvième, Levée et Waterworks, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 14 octobre 1849 et déposé, comme plan No 102, en l'étude de J. R. Beard. Les dits terrains se touchent; ils ont chacun 26 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Water et 25 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Levée, sur la profondeur suivante qui s'étend de la rue Water à la rue Levée, savoir: 110 pieds 7 pouces et 2 lignes du côté du terrain No 1 qui se rapproche le plus de la rue Huitième, 109 pieds 2 pouces et 7 lignes et demie sur la ligne qui sépare les terrains Nos 1 et 2 et 107 pieds 10 pouces et 5 lignes du côté du terrain No 2 qui se rapproche le plus de la rue Neuvième: le tout au pied américain. Les dits terrains ont été achetés par le dit Kaiser, d'Amanda Rosch, par acte passé pardevant J. B. Beard, notaire, en date du 19 octobre 1849.

4—UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Quatrième District de cette ville, et désigné par le No 10 de l'îlet No 7, sur un plan du Faubourg Livaudais, dressé par B. Boisson, voyer, en date du 3 mars 1832 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire. Ledit terrain forme le coin des rues Levée et Huitième; il a, au pied américain, 51 pieds 1 pouce de face à ladite rue Levée, sur une profondeur et façade, à la rue Huitième, de 104 pieds 3 pouces, de 114 pieds 1 pouce sur la ligne qui le sépare du terrain No 12; ensemble, avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances appartenant audit terrain qui a été acheté par ledit insolvable, de H. T. Holdsworth et autres, par acte passé pardevant L. R. Kenny, notaire, en date du 28 mai 1851. Les améliorations comprennent une bâtisse à étage.

5—UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, avec les droits, voies, servitudes et dépendances qui lui appartiennent. Ledit terrain est situé dans le Quatrième District de cette ville; il est désigné par le No 6 de l'îlet No 8 du Faubourg Livaudais, dans l'îlet compris entre les rues Huitième, Neuvième, Levée et Fulton. Ledit terrain a 30 pieds de face à la rue Huitième, sur une profondeur, sur la ligne qui le sépare du terrain No 5, de 101 pieds 1 pouce, de 100 pieds sur la ligne qui le sépare du terrain No 7 et a 13 pieds 2 pouces sur la ligne du fond, le tout au pied américain, d'après le plan de H. Moellhausen, en date du 2 mars 1844 et déposé en l'étude de L. R. Kenny. Ledit terrain a été acheté, par ledit insolvable, de Joseph Burke, par acte passé pardevant L. R. Kenny, en date du 1er avril 1844. Les améliorations comprennent une bâtisse basse.

6—UN TERRAIN, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, avec les droits, voies et privilèges qui lui appartiennent. Le dit terrain est situé dans le Quatrième District de cette ville, il est désigné par le No 5 de l'îlet No 8 et a 30 pieds de face à la rue Huitième, sur une profondeur de 102 pieds 2 pouces sur la ligne latérale bornée par les terrains Nos 1, 2, 3 et 4, sur une profondeur de 101 pieds 1 pouce sur une ligne latérale bornée par le terrain No 6 et 13 pieds 2 pouces sur la ligne du fond—le tout au pied américain. Le dit îlet No 8 est compris entre les rues Huitième, Neuvième, Levée et Fulton—le tout d'après un certain plan dressé par Henry Moellhausen, architecte et voyer, en date du 2 mars 1844 et déposé en l'étude de L. R. Kenny. Les améliorations comprennent une maison basse double. Le dit terrain a été acheté, par le dit insolvable de Joseph Burke, par acte passé pardevant L. R. Kenny, notaire, en date du 3 août 1841.

7—UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Joséphine, Adèle, Rousseau et Levée, d'après le plan dressé par M. Keating, voyer, en date du 25 avril 1834 et déposé en l'étude de W. H. Peters, notaire public. Le dit terrain a, au pied américain 27 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Joséphine, sur 150 pieds 6 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, conformément au dit plan—avec trente-cinq actions de la Banque des Citoyens, ainsi qu'il appert par le dit acte de vente de la dite propriété achetée, par le dit insolvable, de R. C. Arnold, par acte passé pardevant W. H. Peters, notaire public, le 16 juin 1853. Les améliorations comprennent une maison basse double.

8—DOUZE TERRAINS, avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui leur appartiennent. Les dits terrains sont situés dans la ville de Jefferson, Paroisse de Jefferson, dans cet Etat et sur les Nos 1 à 12 [illegible]

9—SEPT TERRAINS avec toutes les améliorations [illegible]

10—TROIS CERTAINS TERRAINS avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus [illegible]

11—DEUX CERTAINS TERRAINS avec toutes les améliorations [illegible]

12—UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les améliorations [illegible]

13—UN CERTAIN TERRAIN, avec toutes les améliorations [illegible]

14—UN CERTAIN ILET situé dans la ville de Greenville, paroisse Jefferson, dans cet Etat, compris entre les rues Broadway, Ferdinand, Pins et Olivier et désigné, sur un plan dressé par Boisson, voyer, le 21 août 1836 et déposé à l'étude de W. J. Lewis, notaire, par le No 38. Le dit îlet a 300 pieds de face à la rue Pins, 300 pieds de face à la rue Broadway, 240 pieds de face à la rue St-Ferdinand et 240 pieds de face à la rue Olivier. Le dit terrain a été acheté par le dit insolvable, de Williamson Terry, par acte passé pardevant Richard Brennan, notaire public, en date du 4 avril 1854.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, sur livraison—excepté les sept terrains de la ville de Jefferson, décrits en neuvième lieu et les conditions de la vente desquels sont comme suit: Ces sept terrains sont sujets, 1o à une hypothèque accordée par Joseph Hoffman, par acte passé pardevant E. Commagère, devant recorder de la paroisse de Jefferson, le 7 avril 1858, en faveur des enfants mineurs dudit Hoffman, savoir: Barbara, Anna, Maria et Theresa Hoffman, issues de son premier mariage avec Barbara Klein, pour garantir leurs droits à la succession de leur défunte mère, laquelle hypothèque s'élève à deux mille trois cents soixante-quinze piastres et soixante quinze cents, avec intérêt, sur ladite somme, à raison de cinq pour cent l'an, payable annuellement. Le capital est payable à la majorité desdits mineurs ainsi qu'il appert par ledit acte par devant ledit Commagère, recorder. Ledit intérêt est payé jusqu'au ... juin 1866. 2o Ces sept terrains sont sujets à une hypothèque pour garantir deux billets tirés par Joseph Kaiser à son propre ordre, endossés par lui, datés du 4 juin 1864—chaque billet de treize cent trente cinq piastres et cinquante-cinq cents, payable respectivement le 4 juin 1879 et le 4 juin 1880, avec intérêt à raison de cinq pour cent l'an, de la date à parfait paiement, intérêt payable tous les ans, du 4 juin 1864. L'intérêt est payé jusqu'au 4 juin 1866. 3o Ces sept terrains sont sujets à une hypothèque spéciale pour garantir le paiement de trois billets de Joseph Kaiser, datés à son propre ordre, endossés par lui, en date du 21 septembre 1864, chaque billet de $1200, payable respectivement le 21 septembre 1867, le 21 septembre 1868 et le 21 septembre 1869, avec intérêt à raison de 8 pour cent l'an, de la date à parfait paiement. L'acquéreur de ces sept terrains sera autorisé à garder, comme partie du montant de l'adjudication, le montant des susdites dettes, garanti par hypothèque sur lesdits terrains avec l'intérêt jusqu'au jour de l'adjudication. Pour le reste du montant de l'adjudication, comptant sur livraison.

Les actes de vente, avec les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant J. F. Coffee, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 sept—22, oct 2, 13

Succession de J. M. Caballero.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No. 29,979.

Meubles de Bureau, Coffre forts, Bureaux, &c.

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
Salle d'encan, 30, rue Bienville.

VENDREDI, 12 octobre 1866, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au No 66 rue Vieille Levée, entre les rues Douane et Bienville, en vertu de et conformément à un ordre émanant de l'honorable John W. Thomas, juge de la 2me Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 septembre 1866, pour le compte de la dite succession, un lot de meubles de bureau consistant en partie, savoir:

Coffre-forts, bureau, lavabo, table en drap vert en marbre, porte-parapluies, bureaux double et simple, lampes à l'huile, tables, trucks, chaises en rotin, armoires, pendules, tabourets de bureau, railings, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 1er oct—6, 11, 12

Succession de feu R. V. MONTAGUE, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 27,125—En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 de septembre 1866, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt d'octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication d'un billet de la teneur suivante savoir:

"$7,402.21 Richmond Le, le 3 janvier 1861.

A trois ans de date je promets de payer à l'ordre de Robert V. Montague, sept mille quatre cent deux piastres et vingt-quatre cents, valeur reçue, avec huit pour cent d'intérêt, de la date au paiement, payable à la Banque des Citoyens de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans. R. B. CUNNINGHAM.

Paraphé Ne Varietur, Richmond, Le, le 5 de janvier 1861. L. M. Boyce, Recorder.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

JAMES COOPER vs ROBERT DAVIDSON, GEORGE WEIDERMAN vs le même, DANIEL BEHN vs le même, OSCAR FORTIER vs le même.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans Nos 16,986,16,989,16,993,16,663—En vertu de writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, vingt-trois d'octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Prytanée, Ste Marie et St André, désignés par les Nos sept et Huit, d'après un plan dressé par Schreider, daté du 5 mars 1856.

Le No Sept mesure trente-un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur irrégulière de cent dix-sept pieds cinq pouces et une ligne et demie.

Le No Huit mesure trente un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur irrégulière de cent dix-sept pieds cinq pouces et une ligne et demie.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE, ETAT DE LA LOUISIANE—VILLE DE NLLE-ORLEANS.—Qu'il soit connu que, ce vingt-septième jour de septembre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la quatre-vingt-onzième:

Devant moi, WILLIAM JOSEPH CASTELL, notaire de la ville et paroisse de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et assermenté, ont comparu personnellement les parties ci-après nommées et désignées, lesquelles ont déclaré qu'en conformité avec les dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane relatives à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles ont par l'engagement et se sont par les présentes engagés, pour leur compte et celui des personnes qui leur succéderont, de se constituer en corporation pour les fins ci-après indiquées, et sous l'empire des stipulations, règlements et obligations qui suivent, savoir:

ARTICLE PREMIER.

Le nom de cette association sera: COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE LA RUE ST-CHARLES.

ARTICLE DEUX.

Les bureaux d'affaires et le domicile légal de cette corporation sont établis dans la ville de la Nlle-Orléans.

ARTICLE TROIS.

Le but de cette association est de construire et d'entretenir des chemins de fer urbains, avec les rond-points et les embranchements nécessaires pour transporter des passagers, et exercer incidemment tels pouvoirs et tels privilèges conférés présentement ou qui pourront l'être plus tard en retour de l'établissement et de la mise en activité des chemins de fer urbains.

ARTICLE QUATRE.

Le capital de cette Corporation est fixé à UN MILLION DE PIASTRES, représenté par DIX MILLE ACTIONS DE CENT PIASTRES CHACUNE. Trente-cinq pour cent de chaque souscription seront payables au moment de signer ces articles, et le reste sera payé à l'époque et de la manière fixée par la Direction; pourvu qu'il ne soit jamais demandé en une seule fois plus de dix pour cent de la dite souscription et qu'il ne soit pas fait plus d'une demande par trente jours.

Le souscripteur qui refusera ou négligera de payer exactement son contingent à l'échéance devra acquitter en sus un intérêt de huit pour cent l'an à partir du jour de l'échéance jusqu'à la date du paiement; et si un souscripteur quelconque néglige ou refuse de payer son contingent dans les trente jours qui suivront cette audition que par le règlement, la Direction aura le droit de faire vendre à l'encan ou autrement, après dix jours d'avis, l'action ou les actions sur lesquelles un contingent est dû.

ARTICLE CINQ.

La dite Corporation prend à sa charge toutes les obligations de Nicholson & Co., comme parties principales, et de John Petit, comme caution, dans le contrat à charte du droit de passage pour la construction de chemins de fer sur rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu des actes passés pardevant Adolphe Boudousquié, notaire, le 15 novembre 1865, le 18 décembre 1865, le 6 janvier 1866, le 2 mars 1866, le 7 mars 1866, avec tous les changements et toutes les autres modifications faites par les autorités de la ville de la Nlle-Orléans relativement aux dits actes ci-dessus; et s'oblige à construire les dits chemins de fer urbains conformément au plan et au cahier des charges, et dans le délai et de la manière fixée dans les dits actes de notaire, lesquels sont ci-annexés.

ARTICLE SIX.

Cette Association entrera en fonctions à partir de la date de cet acte.

ARTICLE SEPT.

Cette Association aura un sceau dont l'effigie sera l'Hôtel de Ville de la Nouvelle-Orléans, et le nom de la Corporation y sera tracé.

ARTICLE HUIT.

Ces articles d'Association pourront être modifiés ou changés et le capital pourra être porté à une somme qui n'excédera pas deux millions de piastres de la manière prescrite par la loi, avec le consentement des deux tiers en montant de tous les actionnaires, obtenu dans une assemblée générale, qui aura été convoquée après trente jours d'avis. Lorsqu'une augmentation de capital sera dûment autorisée, soixante jours d'avis de ce fait, devront être donnés dans deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans et pendant ces soixante jours les actionnaires auront le privilège de souscrire de nouvelles actions dans la proportion de leur capital. La Direction disposera, pour le bénéfice de l'Association, mais non au-dessous du pair, de telles actions qu'auront pas été prises à l'expiration de ces soixante jours.

ARTICLE NEUF.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront confiés à une Direction comprenant trois personnes ou plus, dont chacune devra posséder, pour son compte personnel, deux mille cinq cents piastres au moins du capital de la dite Association.

ARTICLE DIX.

Les actionnaires suivants, savoir: John H. Nicholson, John Petit, Wm. H. McLellan, Henry Hart, Samuel L. James et Alden McLellan, composeront et constitueront la première Direction, qui devra choisir son président dans son sein à sa première réunion. Ladite Direction conservera ses fonctions jusqu'à l'élection et l'installation de nouveaux directeurs, aux termes de l'article onze.

ARTICLE ONZE.

Le premier lundi de janvier mil huit cent soixante-sept et ensuite tous les ans, il y aura au bureau de la Compagnie une élection de Directeurs par les actionnaires, après dix jours d'avis publiés dans deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE DOUZE.

Une pluralité des suffrages (comptant une voix par action) suffira pour élire les Directeurs, lesquels à leur première réunion après l'élection, choisiront parmi eux le président de l'Association. Celui-ci pourra être élu, de fait, avoir la majorité des suffrages de toute la Direction. Toutes sommations judiciaires devront lui être adressées.

Il sera du devoir du président de présider tous les meetings de la Direction, et quand il sera absent ou incapable d'assister à la réunion, la Direction nommera dans son sein un président provisoire, lequel exercera par intérim les pleins pouvoirs de président.

Toutes les élections seront au scrutin, sous la surveillance d'inspecteurs nommés par la Direction et choisis parmi les actionnaires, une semaine au moins avant l'élection.

ARTICLE TREIZE.

Une majorité du Bureau des Directeurs sera nécessaire pour traiter des affaires et, au cas de décision de cette majorité, sera valable. Tout acte de corporation, excepté pour l'achat du droit de passage pour la construction de nouveaux chemins de fer ou l'emprunt de nouveaux capitaux, pourra être soumis au [illegible].

ARTICLE QUATORZE.

Tout Directeur qui aura cessé de prendre part aux séances pendant un mois ou plus, pourra donner son remplacement, pourvu que le dit substitut possède, en son nom propre, au moins vingt-cinq actions de la Compagnie, et pourvu qu'il ait été choisi par les directeurs.

ARTICLE QUINZE.

Le Bureau des Directeurs devra nommer un secrétaire, tous les commis et agents, et pourra les destituer lorsqu'il le voudra, et devra fixer le salaire de tous les officiers de la corporation et le montant du cautionnement à exiger de chacun d'eux.

Le Bureau pourra également déléguer à des comités les pouvoirs qu'il jugera nécessaires pour la direction des affaires de la Compagnie, et arrêter tels règlements pour la gestion des affaires qu'il jugera convenables.

Il aura le pouvoir de faire des règlements, de la manière qu'il juge convenable, et de tous les banques ou banquiers quand le Bureau pourra le faire.

ARTICLE SEIZE.

Des livres d'enregistrement et de transfert d'actions seront ouverts et tenus au bureau de la corporation, sous la direction du Président; nul transfert n'aura d'effet tant qu'il n'aura pas été inscrit sur les livres de la corporation. Aucun transfert d'action ne sera permis pendant un mois après l'échéance de tout paiement qu'il n'aura pas effectué.

ARTICLE DIX SEPT.

Le fait que pour une cause quelconque des Directeurs n'auront pas été élus, à leur échéance, ne dissoudra pas cette société, mais les Directeurs en place continueront d'exercer leurs fonctions jusqu'à ce qu'il ait été procédé à une élection nouvelle.

ARTICLE DIX-HUIT.

A toutes les élections qui auront lieu à l'effet d'élire des Directeurs ou dans d'autres but, chaque actionnaire aura droit à une voix pour chaque action qu'il possède, pourvu qu'il ait été propriétaire de ces actions au moins trente jours avant le jour du vote.

ARTICLE DIX NEUF.

Deux associés dont la souscription sera en voie d'être composée de la dite société seront déclarés ... [illegible].

ARTICLE VINGT.

Des comptes rendus de toutes les séances du Bureau des Directeurs devront être tenus par le Secrétaire et toutes pièces seront signées par le Président. Le président ou le vice-président signera tous les billets, traites, chèques, certificats d'actions, et toutes les pièces de dettes de cette Corporation.

ARTICLE VINGT-UN.

Le Bureau des Directeurs pourra accepter provisoirement un président ou un vice-président qui avait été choisi par le Bureau, et qu'une majorité d'une assemblée régulière de la dite Société aurait formée, ou par l'adoption d'une nouvelle loi ordonnant que le mandat des actionnaires y soit ratifiée, et, en pareil cas, il y aura lieu à un vote de l'actionnaire. [illegible]

ARTICLE VINGT-DEUX.

La liquidation des affaires de cette société devra être faite par trois commissaires nommés par les actionnaires, à une réunion convoquée à cet effet, après soixante jours d'avis donnés dans deux journaux publiés dans la Nlle-Orléans. Les dits liquidateurs devront être enregistrés et devront rendre compte au Bureau de cette dite corporation. La durée de leurs fonctions sera déclarée, et ils devront être revêtus de tous les pouvoirs nécessaires.

La période de liquidateurs et leurs salaires seront fixés de la manière que décideront les actionnaires, par des résolutions adoptées dans une assemblée générale.

ARTICLE VINGT TROIS.

Les noms et l'intérêt de chacune des parties à cet acte sont déclarés être comme suit:

NOMS.	NOMBRE D'ACTIONS.
John Petit	2500
John H. Nicholson	2500
William H. McLellan	2500
Henry Hart	1250
Samuel L. James	1250
Alden McLellan	250
Total	10,000

Ainsi fait et passé, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus indiqués, en présence de Theodore Renshaw et de Seaman Hopkins jr, témoins légaux, expressément requis, domiciliés dans cette ville, lesquels ont signé avec les comparants et moi, notaire.

Signatures qui figurent sur l'original:

JOHN PETIT, JOHN H. NICHOLSON,
WM. H. MCLELLAN, HENRY HART,
SAMUEL L. JAMES, ALDEN MCLELLAN,
THEO. RENSHAW, S. HOPKINS, JR.
W. J. CASTELL, Notaire Public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original inscrit dans mon registre.

En foi de quoi j'accorde les présentes sous ma signature et le sceau de mon bureau.

W. J. CASTELL, Notaire Public.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1866.

Bureau du Conservateur des Hypothèques.

Le soussigné, Député-Conservateur des Hypothèques, pour la Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que le présent acte d'incorporation a été enregistré aujourd'hui, à son bureau, dans le Registre des Sociétés, No 8 pages 281 à 286.

Nlle-Orléans, 28 septembre 1866.

CH. F. LENES,
Député-Conservateur.

2 oct—les mardis

Succession de feu Henry Myers, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,576—En vertu d'un ordre de vente rendu le 11 d'août 1866, et aussi en vertu d'un autre ordre rendu le 28 de septembre de la même année, tous deux à moi adressés par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, trente-un d'octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

La moitié du terrain désigné par le numéro deux, situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, de la Douane, Villeré et Robertson.

La dite moitié de terrain mesure trente-et-un pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Villeré, sur soixante-trois pieds onze pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, bornée du côté de la rue Bienville par le Terrain No Trois, et de l'autre côté (rue de la Douane) par le restant du dit terrain No Deux.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Une certaine portion du terrain désigné par le No Trois, situé dans l'îlet ci-dessus décrit en dernier lieu et contiguë à la moitié du terrain susdécrit, et mesure quinze pieds huit pouces et cinq lignes de face à la rue Villeré, sur soixante-trois pieds onze pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, bornée du côté de la rue Bienville par le Terrain No Deux et de l'autre côté par la portion restante du dit terrain No Trois.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition que le défunt en avait faite de Joseph Reinke, de cette ville, suivant acte au rapport de O. Drouet, notaire public en cette ville, en date du 15 d'août 1851.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 sept—oct 3, 16, 24, 31

LOUISA FLOWER, épouse, vs. CHARLES COLLINS, époux.

COUR du Septième District Judiciaire, paroisse de Pointe-Coupée—No 678—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour du Septième District Judiciaire, paroisse de Pointe-Coupée, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, quinze octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur, Charles Collins, à un certain jugement rendu par la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 12 de février 1866, en la cause de Charles Collins et als, vs. N. B. Trist et als, No 15,982 des dossiers de la dite Cour. Et aussi, tous les droits, titres et intérêt du dit défendeur, Charles Collins, au dit procès contre l'endosseur des billets sur lesquels le procès a été institué et jugement rendu, lequel est maintenant pendant en appel devant la Cour Suprême de cet Etat.

L'intérêt du dit défendeur aux dits procès et jugement étant pour le montant de deux billets hypothécaires sur lesquels le procès a été institué et le jugement rendu, savoir: Un de la somme de douze mille quatre cent quatre-vingt quatre piastres et onze cents ($12,484 11 cents) payable à trois ans de date et l'autre de quatorze mille six cent quarante-sept piastres et cinquante cents ($14,647 50 cts) payable à quatre ans de date, tous deux datés du 12 mai 1860 et portant huit pour cent d'intérêt l'an après échéance.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette créance étant la seconde et dernière, les dits droits, titres et intérêt, etc., seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an de la date, jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du shérif et du greffier, s'élevant à la somme de $125 ou environ.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de PHILIP McGUIRE—No 19,916.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte d'administration présenté par Madame Philip McGuire dans la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de AUGUSTE LESPARRE—No 27,823.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Auguste Couturié a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Auguste Lesparre décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
6 oct—11,14

SUCCESSION DE PATRICK WOOD.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 27,153—Avis est donné aux créanciers de la succession de Patrick Wood, décédé, de se faire connaître, ou présenter un tableau de leurs réclamations et les titres qui les établissent, au soussigné, administrateur de la dite succession, ou à Miles Taylor, avocat, à son bureau, au-dessus de la Banque de la Nouvelle-Orléans, au coin des rues St-Charles et l'Union.

5oct—6, 11 PATRICK KELLY, administrateur.

Succession de OTTOF SODERLING—No 27,330.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. P. Buchel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Ottof Soderling, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
7 oct—12 15

Succession de FRANÇOIS PENOT.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Charles Penot a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu François Penot, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
7 oct—12 15

Alfred A. Fuselier vs ses créanciers—No 16,272.

ETAT DE LA LOUISIANE, Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est donné aux créanciers d'Alfred A. Fuselier, que la cession de ses biens a été acceptée par la Cour au profit de ses créanciers; qu'une réunion des dits créanciers aura lieu pardevant P. C. Cuvellier Esq., notaire public, jeudi 8 novembre 1866 à 10 heures du matin, pour prendre en considération et délibérer sur les affaires du dit insolvable. Toutes les procédures judiciaires contre sa personne ou ses biens sont suspendues; que E. Hunt Esq., avocat, est chargé de représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour. A. D. BERNOUDY, Député Greffier.
4 oct

Succession de THOMAS BIGGINS—No 27,346.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que John T. Gibbons a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas Biggins, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
5oct—6,11,14

Succession de JOSEPH GRAS—No. 27141.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
3oct—5,8,11

Succession de C. M. SONIAT DUFOSSAT—No 13277.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur dans la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
3oct—5,8,11

Succession de WILLIAM JUENGER—No. 25,842.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur dans la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
3oct—5,8,11

Succession de C. H. SMITH—No 27,327.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Jno. K. Smith a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu C. H. Smith décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
3oct—5,8,11

Succession de VEUVE DE GRISOLES—No 20,...

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire dans la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
9 oct—14 17

Succession de BERTRAND SAUNE—No 27,319.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
9 oct—14 17

Succession de GIRARD CRAMER et son épouse HENRIETTE CRAMER.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que C. M. Bisbee a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Girard Cramer et son épouse, décédés intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
9 oct—14 17

Succession de JAMES FILIN et son épouse.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Ann Drourtt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu James Filin et son épouse: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
9 oct—14 17

Succession de JEAN MARIE PLACE—No 27,3..

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Jean Marie Place a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jean Marie Place, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
9 oct—14 17

Succession de Jean Ladébat.

LES personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre cette succession sont priées de se présenter à A. ROBERT, Avocat du Curateur, ou au Curateur, H. B. GRANDMONT, Avocat des héritiers, 30, Passage de la Bourse.

Succession de Mme ANNA GLAISTEIN—No 27,1..

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
4 oct—4,9,12

Succession de A. A. TURNER.

DEUXIEME COUR de District de la Nlle Orléans—Attendu que Mme Vve A. A. Turner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de tutelle à la succession vacante de feu A. A. Turner, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
4 oct—4,9,12

Succession de ALEXANDRE AUBRY—No 27,832.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que A. Raymond Jr. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Alexandre Aubry, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
4 oct—4,9,12

Succession de C. D. YANCEY—No 18299.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
4 oct—4 9,12

ALEXANDER NORTON vs. E. H. SKAGGS & JNO. T. SAUNDERS.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,886—En vertu d'un writ de fieri facias contre E. H. Skaggs, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI deux de Novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Trois certains billets souscrits par Martain Tally, à l'ordre de E. H. Skaggs, daté de Shreveport, Lou., du 25 de juillet 1862 payables comme suit, savoir:

1o—Un de la somme de deux mille cent soixante-douze piastres et quatre-vingt cents ($2,172 80) échu un an après sa date.

2o—Un autre de la somme de deux mille trois cent quarante-cinq piastres et trente cents ($2,345 30) échu à deux ans de date.

3o—Et un autre de la somme de deux mille cinq cent dix-huit piastres et quarante cents ($2,518 40) payable à trois ans de date.

Les dits billets portant intérêt après échéance au taux de huit pour cent l'an et paraphés Ne Varietur par H. Pitts, Recorder pour la paroisse Caddo, Lou., et garantis par privilège et hypothèque spéciale sur la propriété dont description suit, savoir:

La moitié indivise du terrain No Huit [8] dans l'îlet No Cinquante [50] ayant quarante pieds de face à la rue Milam et ayant, derrière sur la rue Spring, cent cinquante pieds—Ensemble avec la moitié indivise de toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Et un terrain ayant vingt pieds de face à la rue de Texas, du terrain No Onze [11] dans le dit îlet No Cinquante [50] contigu au No Douze [12] même îlet, et un pied de face à la rue du Texas, du terrain No Douze [12], contigu au No Onze, même îlet, cinquante [50], sur cent cinquante pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le tout situé dans ville de Shreveport, paroisse de Caddo.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

John Daray, Samuel M. Todd, subrogé, vs le capitaine et les propriétaires du bateau à vapeur "Fanny Pearson."

CINQUIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 15,782—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, cinq de novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la folle enchère du Capt. Grant, lequel ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication à lui faite le 18 de septembre 1866, à la vente publique et adjudication de—

Le bateau à vapeur FANNY PEARSON, ensemble avec sa machine, ses meubles, &c., tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le Nouveau Bassin, au pied de la rue Cedar.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Martin Roye vs. la dame Athenaïs Buel ...

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,190—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, six de Novembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Apollo, Bacchus et Thalie, désignés par les Nos 1 et 2 d'après un plan certifié par C. A. de Armas, ... daté ... 1856, et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire public en cette ville, le dix-huit mars 1857.

Les dits terrains sont contigus et ont, au pieds américain, les dimensions suivantes, savoir:

Le No UN mesure trente pieds de face à la rue Erato, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Le No DEUX mesure trente-trois pieds onze pouces et trois lignes de face à la dite rue Erato, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, conformément au plan qui sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.
6 oct—13 20 30—6 nov

INSURANCES.

SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT OF THE

Crescent Mutual Insurance Company of New Orleans.

NEW ORLEANS, MAY 22, 1866.

The Trustees in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company, on the 30th day of April, 1866:

Fire Premiums	$392,134 71	
Marine	128,305 15	
River	506,849 59	
		$1,027,289 45
Amount of Earned Premiums		986,461 44
Losses paid and estimated:		
Fire Losses	$24,492 86	
Marine	79,646 85	
River	249,245 38	
Paid discount in lieu of scrip	79,762 37	
Paid Taxes	5,192 34	
Paid reinsurance	61,397 21	
Profit and Loss, Interest, General Expenses, Stamps, less Discount, &c	149,166 80	
		678,730 21
Net Profits		$287,751 23
Amount of Premiums to participate in Scrip Dividend		$404,711 00

The Company have the following Assets:

Notes secured by mortgages	$80,445 00
Loans on pledge of stocks	30,894 49
Bills Receivable	51,163 51
Real Estate	60,000 00
Invested in Consolidated and City Bonds	70,000 00
Invested in Bank Stocks	90,000 00
Foreign and Domestic Scrip and Scrip Account	53,259 20
Vallette Dry Dock Company	1,875 00
Due for Premiums in course of collection	166,069 18
Cash on hand	237,430 52
	$847,188 90

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this 22d day of May, 1866. G. H. BRAUGHN, Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Company will pay interest at 6 per cent in cash on all its Outstanding Certificates of Scrip to the legal holders thereof, on and after the second Monday in July next.

The Board of Trustees have also declared a Scrip Dividend of SIXTY per cent, on the earned premiums entitled to participation for the year ending April 30th, 1866; for which certificates will be issued on and after the second Monday in August next.

THOMAS A. ADAMS, President.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

—TRUSTEES.—

Thos. A. Adams, Sam'l H. Kennedy,
C. T. Buddecke, James J. Hanna,
Sam'l B. Newman, A. Duthill,
P. H. Foley, Wm. Edwards,
J. Norman Jackson, A. G. Obes,
A. Thomson, A. B. Reading.

Louisiana Mutual Insurance Co.,
CORNER OF CAMP AND GRAVIER STREETS.

TWELFTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Total premiums for the year ending 28th February, 1866		$995,540 64
Viz—Fire Premiums	$366,183 48	
Marine do.	156,702 71	
River do.	380,361 45	
		$903,549
Less Return Premiums	$3,998 03	
Less Unterminated Premiums	51,680 00	
		55,488
Net earned Premiums		$848,061 61
Losses paid, viz—		
Fire Losses	$46,345 61	
Marine Losses	151,386 92	
River Losses	215,196 82	
	$412,905 36	
Reinsurances	30,220 34	
General Expenses, Taxes, Interest and Profit and Loss	110,913 13	
		554,038 75
Net Profits		$294,012 86

The Company have the following Assets, viz—

Invested in Real Estate	$37,462 00
Invested in Mortgages on Real Estate	56,352 50
Invested in City and other Bonds	101,330 00
Invested in Bank Stocks	163,190 00
Invested in Scrip of Insurance Companies	112,194 00
Loaned on Pledges	18,450 00
Bills Receivable	58,440 00
Premiums in course of collection	187,961 51
Cash on hand	204,149 21
	$977,326 06

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHARLES BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this 10th day of March, 1866. EDMOND MEUNIER, Third Justice of the Peace, for the Parish of Orleans.

The Board of Trustees have resolved to declare a Scrip dividend of thirty-five per cent on the net earned participating premiums for the year ending 28th February, 1866, for which certificates will be issued on and after the 2d day of July next.

The Scrip Certificates issued for the year 1860 will be redeemed, also 6 per cent interest on all outstanding Certificates of Scrip will be paid on the second Monday of May, 1866, to the holders thereof, or their legal representatives.

CHARLES BRIGGS, President.
A. CARRIERE, Vice-President.
J. P. ROUX, Secretary.

TRUSTEES

Charles Briggs, Archibald Montgomery,
Ant. Carriere, Henry J. Voss,
George A. Fosdick, Jas. Jackson,
Mason Pilcher, E. Marquez,
B. Bragier, Alfred Dolhonde,
R. Cramer, Charles Weisbaum,
Charles Lafitte, A. Lecourt,
John S. Maunsell, Frank Williams,
P. Anderson, Thomas Byrne,
Alfred Kearny, John Thornhill,
A. R. Montgomery, W. A. Violett,
A. Frerichs, D. Piaggio,
A. P. Noblom, Hugh McDonald,
George W. Dunbar, Harlow J. Phelps,
E. F. Stockmeyer, Wm. M. Pinckard,
Geo. W. Hynson, Henry H. Bryan,
E. L. Wooldridge.

N. O. Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

SIXTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Amount of Premiums unearned 1864		$71,772
Premiums received during the year ending 31st December, 1865:		
On Fire Risks	$195,126 27	
On Marine Risks	38,823 05	
On River Risks	67,692 41	
		301,641 73
Total Premiums		$376,414 73
Less Premiums unearned 31st Dec., 1865	$83,284 00	
Return Premiums	3,384 67	
		86,668 67
Net earned Premiums		$289,746 06
Losses:		
On Fire Risks	$54,420 09	
On Marine Risks	24,624 45	
On River Risks	51,744 19	
	$128,789 13	
Taxes	13,710 18	
Reinsurances	5,823 69	
General Expenses, less interest accrued	13,471 77	
Interest on Scrips	21,336 80	
		186,731 87
Net Profit		$95,914 09

The Company have the following assets

Bills receivable for Premiums	$6,806 86
Notes secured by Pledge and Mortgage	113,543 38
Due for Premiums in course of collection	73,076 71
Gas Light Co. Stock, Louisiana State, City and other Bonds	161,090 00
Scrips of sundry Mutual Insurance Companies	102,030 0
Real Estate	26,314 45
Cash on hands	77,063 47
	$580,380 87
Less: Unclaimed Interest on Scrips	6,653 39
Interest payable on outstanding Scrips	21,936 30
Claims unsettled	13,349 00
	41,938 69
	$518,349 8..

STATE OF LOUISIANA, Parish of New Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered that on this day, the 9th of January, 1866, before me, the undersigned, a Notary Public, in and for the parish aforesaid, personally appeared JULES TUYES, President, and J. W. HINCKS, Secretary, of the NEW ORLEANS MUTUAL INSURANCE COMPANY, of New Orleans, who being duly sworn according to law, did depose and say that the above statement is just and true, and a correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 9th day of January 1866.
P. CHAS. CUVELLIER, Notary Public.

The Board of Directors have resolved to declare a Scrip Dividend of Thirty per cent, on the net earned premiums of the Company, for the year ending 31st December, 1865, for which certificates will be issued on and after the 2d day of April next.

The interest, of six per cent, due, on the outstanding certificates of profits, will be paid to the holders thereof, or their legal representatives on and after the second Monday of March.

—DIRECTORS:—

A. Rochereau, J. M. Caballero,
G. W. Babcock, Wm. Steven,
George Urquhart, Joseph Deynoodt,
J. A. White, Charles Lafitte,
W. F. Vredenburg, J. M. Lapeyre,
T. Bailly Blanchard Jr., Jules Tuyes.

Merchants' Mutual Insurance Co. OF NEW ORLEANS.

TWELFTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement

Premiums received during the year ending 31st May, 1866, including unearned premiums of the previous year:		
On Fire Risks	$966,160 60	
On River Risks	471,133 02	
On Marine Risks	347,256 22	
Total premiums		$1,784,554 88
Less premiums unearned on 31st May, 1866		$251,315 00
		$1,533,239 88
Return premiums		35,160 36
Net earned premiums 31st May, 1866		$1,518,069 64
Losses paid during the year:		
On Fire Risks	$292,062 16	
On River Risks	286,597 60	
On Marine Risks	381,822 88	
Total losses	$960,636 34	
Taxes	20,304 17	
Reinsurance and profit loss	175,000 59	
10 and 15 per cent return	70,200 76—1,060,100 86	
		$457,968 78
Add Interest, less expenses		2,040 27
Net Profit		$431,886 55
Net earned premiums 31st May, 1866		$1,518,069 64
Less amount on which ten or fifteen per cent have been returned		567,935 00
Amount participating in profit		$950,134 64

The Company have the following assets:

Cash on hand	$286,456 97
Real Estate	147,651 30
City Bonds	96,494 00
Gas Light Stock	5,000 00
Notes secured by mortgage	886,315 71
Notes secured by pledge	54,907 15
Bank Stocks	170,710 00
Bills receivable	119,197 44
Premiums in course of collection	119,236 92
Scrips of Mutual Companies	65,790 00
Louisiana State Bonds	1,600 00
Stock Levee Steam Cotton Press	6,000 00
Stock Vallette Dry Dock Company	4,875 00
	$1,594,666 36
Less—Unclaimed interest due on scrips	$31,378 00
Interest payable in July next on all outstanding scrips	54,169 30—85,547 44
Scrip of 1860 redeemable in July next	155,083 00
Unearned premiums on 31st May, 1866	251,315 00—492,806 44
Net assets	$1,101,862 91

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered that on the 5th day of June, 1866, before me, the undersigned, a Justice of the Peace in and for the Parish aforesaid, personally came and appeared JOHN PEMBERTON, President, and PAUL FOURCHY, Secretary of the Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans, who, being duly sworn, according to law, deposed and say that the above statement is just, true, and correct transcript from the books of the Company.

JOHN PEMBERTON, President.
PAUL FOURCHY, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 5th day of June, 1866. PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 5th of June, 1866, it was resolved to declare a scrip dividend of 40 per cent on the net earned participating premiums for the year ending the 31st May, 1866, for which certificates will be issued on and after the first Tuesday of August next. Also to pay, on the second Monday in July next, the balance due on Scrip issue of 1860, and six per cent interest in common currency on all outstanding scrips of the Company.

DIRECTORS:

Ed. Dupuy, John Pemberton, David McCoard,
... Pierre Poete, ...
... M. Pels, J. J. Fernandez
...

INSURANCES.

Sun Mutual Insurance Company

OFFICE OF THE SUN MUTUAL INSURANCE, New Orleans Company.

TENTH ANNUAL STATEMENT FOR THE YEAR ENDING DECEMBER 31, 1865.

Amount of Premiums for the year ending December 31, 1865, viz:		
On Fire Risks	$190,005 73	
On Marine Risks	65,432 67	
On River Risks	347,646 27	
		$603,163 7
Unterminated Risks, December 31, 1864	39,709 00—642,872 2	
Unterminated Risks, December 31, 1865	63,343 00	
Return Premiums Dec. 31, 1865	3,344 64—66,687 65	
Net Earned Premiums December 31, 1865		$576,184 65
Losses paid during the same period, viz:		
On Fire Risks	$34,740 62	
On Marine Risks	75,282 23	
On River Risks	66,322 58—176,345 43	
Add Reinsurance	34,840 44	
Fifteen per cent Discount	75,144 18	
Expenses, Taxes, etc, less Discount and Interest	31,152 14	
Profit and Loss, etc, Loss on Assets	131,368 05—449,455 24	
Balance		$126,729

The Company have the following assets viz:

Invested in City and State Bonds	$55,955 ...
Invested in Bank and Gas Stocks	211,700 ...
Loans on Pledge	112,880 ...
Bills receivable for Premiums	41,081 ...
Premiums Due in course of Collection	95,450 ...
Scrip of Mutual Insurance Companies	32,430 ...
Uncurrent Funds	9,139 7
Cash in Bank	109,885 ...
Total amount of assets	$1,128,974 ...

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

THOMAS SLOO, President.
JAS. EDWARDS, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this seventeenth day of January, 1866. SAMUEL MYERS, Second Justice of the Peace in and for the Parish of Orleans.

The Interest of SIX PER CENT, on Outstanding Certificates of Scrips will be paid on and after the 12th day of February next.

THOMAS SLOO, President.
JNO. G. GAINES, Vice-President.
JAMES EDWARDS, Secretary.

—DIRECTORS—

Jno. G. Gaines, H. T. Lonsdale,
Jas. C. Richs, Sumpter Turner,
E. J. Hart, B. Bisco,
J. H. Stauffer, J. B. Bree,
Henry Renshaw, Theo. A. James,
Thos. Sloo, J. C. Barrell.

Citizens' Mutual Insurance COMPANY.

OFFICE, No. 3 CARONDELET STREET, New Orleans, December 1, 1865.

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Amount of premiums received for the year ending November 30, 1865		$220,611 ..
To wit:		
Fire Premiums	$142,820 ..	
Marine Premiums	14,783 ..	
River Premiums	25,282 ..	
Less Unterminated Premiums	26,288 ..	
Returned Premiums	1,276 .. —28,001 32	
Entered Premiums		$180,069 02
Losses paid, viz:		
On Fire Risks	$69,914 00	
On Marine Risks	21,155 17	
On River Risks	14,795 72	
	$105,113 46	
Reinsurance	5,743 83	
Fifteen Per Cent. Returns	14,754 54	
United States, State and City Taxes and Licenses	10,079 62	
Add Expenses, Profit and Loss, Interest on Scrip, less Discount and Interest	25,702 70—142,399 34	
Net Earned Participating Premiums		$46,669 25

The Company have the following Assets, viz:

Due for Premiums in course of collection	$61,894 19
Bills Receivable for Premiums	27,397 00
Invested in Railroad Stocks	35,311 00
Invested in Bank Stocks	71,464 50
Invested in Scrip of Mutual Insurance Companies	72,362 00
Loans on Pledge	16,427 70
Loans on Mortgage	15,883 43
Cash on hand	15,295 62
	$321,221 44

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

O. GAILLARD, President.
H. CASTAREDE, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this 19th day of December, 1865. SAMUEL MYERS, Second Justice of the Peace in and for the Parish of Orleans.

The Board of Trustees have resolved to pay Six Per Cent. Interest on the outstanding Certificates of Scrip on and after the 9th day of February next, and have further declared a Scrip Dividend of Twenty-five Per Cent on the Net Earned Participating Premiums for the year ending 30th November, 1865, for which certificates will be issued on and after the second Monday in February next.

TRUSTEES

J. Lorber, J. Lemore, D'que Bouligny,
A. H. D'Meza, John Gauche, Omer Gaillard,
A. Miltenberger, J. A. Stouse, T. Avendano,
A. Bidault, A. Marques, Jas. A. White,
A. Vallet de Goyer.

UNION INSURANCE COMP'Y OF NEW ORLEANS.

NINTH ANNUAL STATEMENT of the Union Insurance Company, published as required by law and their Charter.

Amount of premiums received during the year ending April 30th, 1866:		
Premiums on Fire Risks	$122,307 94	
River	81,721 16	
Marine	58,588 73	
		262,617 83
Less Return Premiums		2,485 44
		260,132 39
Unearned Premiums April 30th, 1865		32,378 30
		$292,510 74
Paid Losses during the year viz:		
Fire Losses	$23,615 79	
River Losses	24,209 66	
Marine Losses	35,411 43	
Total Losses	83,236 68	
Reinsurance	7,616 30	
Expenses, Interest on Scrip and Profit Loss, discount and Interest Received	39,917 ..	
Taxes and Interest Revenue	7,064 72	
Fifteen per cent Returned	18,414 96	
Reserved for unterminated Risks	36,617 12—250,871 44	
Nett Profits		$41,639 30

The Assets of the Company are:

Capital Stock Notes	1,09 129
Loans secured by Mortgage	6,790 18
Loans secured by Pledge	27,330 13
Bills Receivable for Premiums	24,369 37
Stocks, Bonds and other securities	125,086 33
Cash	61,721 82
Individual accounts for premiums	29,976 37
Real Estate	19,507 73
	$436,399 31

The above statement is a correct transcript from the books of the Company.

A. CHIAPELLA, President.
J. M. CRAWFORD, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this Ninth day of May, 1866. S. MAGNER, Notary Public.

The Board of Directors have declared a dividend to the Stockholders of Sixteen per cent, on stock paid, credited to the payment of their Stock Notes account. They have further resolved to pay Six per cent interest on outstanding certificates of Scrip, to the holders thereof, on and after Monday, 13th inst.

The Company continues to insure against the perils of the seas, rivers, and loss or damage by fire, at the current rates of premium, and return Twenty per cent cash to parties insuring.

—DIRECTORS—

J. H. Eimer, L. F. Generes,
A. Chiapella, R. W. Ogden,
R. W. Adams, W. B. Schmidt,
C. Kohn, J. J. Fernandez,
J. A. Seignouret, A. Goetin,
Jno. J. Adams, J. Goldstein,
Victor Burthe, C. Brousseau,
S. Salon.

LEGAL NOTICES.

Succession of Joseph Gras.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No 27,141—Notice is hereby given to the creditors of this estate and to all other persons herein interested, to show cause within ten days from the present notification (if any they have or can) why the account presented by the testamentary executor of this estate should not be homologated and approved, the funds distributed in accordance therewith.

By order of the Court. P. R. O'RORKE, Clerk.
oct3 8 11

Succession of Patrick Wood.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No 27,153—Notice is hereby given to the Creditors of the succession of Patrick Wood, deceased, to make themselves known, and to present an account of their respective claims and the titles by which they are established, to me, the undersigned, Administrator of the said succession, or to Miles Taylor, my attorney at his office, over the Bank of New Orleans, corner of St. Charles and Union streets. PATRICK KELLY, Administrator.
oct3 6 11

Succession of Ottof Soderling.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No. 27,330—Whereas J. P. Buchel has petitioned the Court for letters of curatorship on the vacant estate of the late Ottof Soderling, deceased, intestate—Notice is hereby given to all whom it may concern, to show cause, within ten days, why the prayer of the said petitioner should not be granted.

By order of the Court. P. R. O'RORKE, Clerk.
oct7 12 15

Succession of François Penot.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—Whereas Charles Penot has petitioned the Court for letters of administration on the vacant estate of the late François Penot, deceased, intestate: Notice is hereby given to all whom it may concern, to show cause, within ten days, why the prayer of the said petitioner should not be granted.

By order of the Court. P. R. O'RORKE, Clerk.
oct7 12 15

E. J. F. Froidevaux vs His Creditors.

STATE OF LOUISIANA—FOURTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No. 17,67.—Notice is hereby given to the creditors of the insolvent and to all other persons interested, that the cession of the insolvent's property has been accepted by the Court for the benefit of his creditors; and that a meeting of said creditors will take place at the office of Adolphe Boudousquié, Esq., Notary Public, in this City, on TUESDAY, the 16th day of October, at 11 o'clock a. m., for the purpose of deliberating on the affairs of said insolvent; that in the meantime all judicial proceedings against his person and property are stayed; and that A. Robert, Esq., is appointed to represent the absent creditors.

By order of Court.
Clerk's Office, New Orleans, September 12th, 1866.
J. F. DICK, Deputy Clerk.
sep13

Alfred A. Fuselier, vs. His Creditors

STATE OF LOUISIANA—FIFTH DISTRICT Court of New Orleans—Notice is hereby given to the creditors of Alfred A. Fuselier, that the cession of his property has been accepted by the Court for the benefit of his creditors, and that a meeting of said creditors will be held before P. C. Cuvellier, Esq., notary public, on THURSDAY the 8th of November 1866 at 10 o'clock a. m., to take into consideration and deliberate upon the affairs of the said insolvent; and in the meantime that all judicial proceedings against his person and property be stayed, and it is further ordered that E. Hunt attorney at law, be appointed to represent the absent creditors herein.

By order of the Court.
New Orleans, October 3d 1866.
A. D. BERNOUDY, Dep'y Clerk.
oct3

United States Marshal's Notices.

Richard Doran vs. Steamship Reindeer, her tackle, boats, apparel and furniture.

IN THE UNITED STATES DISTRICT COURT for the Eastern District of Louisiana, No. 852.—In obedience to an Admiralty warrant, to me directed in the above entitled suit, I have seized and taken into my possession the steamship Reindeer, her boats, tackle, apparel and furniture, now libelled by Richard Doran for the causes set forth in the libel now pending in the District Court of the United States. And I hereby cite and admonish the owner or owners thereof, and all and every person or persons having or pretending to have any right, title or interest therein, to be and appear at a District Court of the United States for the District aforesaid, to be holden at the city of New Orleans, on or before the third MONDAY in November next, to show cause, if any they have or can, why the said steamship, &c., should not be condemned and be sold agreeably to the prayer of the libellant.

United States Marshal's office, New Orleans, first day of October, 1866.

CUTHBERT BULLITT, U. S. Marshal.
oct3 9 16 22

Wm. Hy. Lippert vs. Schooner Lizzie, her Tackle, &c., &c.

IN THE UNITED STATES DISTRICT COURT for the District of Louisiana—No 8,550—In obedience to an Admiralty Warrant, to me directed in the above entitled suit, I have seized and taken into my possession the schooner Lizzie, her tackle, apparel and furniture now libelled by Wm. H. Lippert for the causes set forth in the libel now pending in the District Court of the United States. And I do hereby cite and admonish the owner or owners thereof, and all and every person or persons having or pretending to have any right, title or interest therein, to be and appear at a District Court of the United States for the District aforesaid, to be holden at the City of New Orleans, on or before the third Monday in November next, to show cause, if any they have or can, why the said schooner, &c., should not be condemned and be sold agreeably to the prayer of libellant.

United States Marshal's office, New Orleans, second day of October, 1866.

CUTHBERT BULLITT, United States Marshal.
oct4 9 16 22

AUCTION SALES.
S. GUINAULT'S SALES.

No. ... Second District Court of New Orleans. Louis Zimmer and als. vs. Eliza Zimmer, wife of Joseph W. Girard and als., for a partition.

BY S. GUINAULT, Auctioneer.
Office, corner of Exchange Alley and Bienville street.

WILL be sold at auction on SATURDAY, the ... at 12 o'clock M., at the New Orleans and Auctioneers Exchange, on Royal street, between Canal and Customhouse streets, by virtue of a judgment rendered in the above entitled suit, by the said Court, on the 13th of June and ... dated July 5th, 1866, rendered by the same Court, the following property to wit: [illegible]

A LOT OF GROUND situated in the Third District of this city, in the square bounded by Royal, Frenchmen, Marigny, Moreau and Victory streets, [illegible]

A CERTAIN PORTION OF GROUND [illegible]

A CERTAIN PORTION OF GROUND [illegible]

Terms—Cash in United States Treasury Notes. [illegible]

Succession of Sophie Peyroux, Widow of Jean Icard No. 27,246.

BY S. GUINAULT, Auctioneer.
Office, corner Exchange Alley and Bienville street.

SATURDAY, ... October ... 1866, will be sold at auction at 12 o'clock M., at the Merchants and Auctioneers Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated ... September, 1866, the hereinafter described property, to wit:

A LOT OF GROUND situated in the Third District of this city, [illegible]

Terms—cash. [illegible]

Succession of Marie Rose Labat.

BY S. GUINAULT, Auctioneer.
Office corner of Bienville and Exchange Alley.

ON SATURDAY ... at 12 o'clock M., at the Merchants and Auctioneers Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order of the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated ... September, 1866, the hereinafter described property, to wit:

A LOT OF GROUND situated in the Second District [illegible]

New posted on the Exchange. [illegible]

Terms—One half cash, and the balance at one year. [illegible]

Succession of Julien Maury.

BY S. GUINAULT, Auctioneer.
Office corner Bienville street and Exchange Alley.

ON SATURDAY ... [illegible]

A LOT OF GROUND [illegible]

TWO LOTS OF GROUND [illegible]

A CERTAIN LOT OF GROUND [illegible]

JUDICIAL SALES.

Citizens Bank of Louisiana vs. Robert H. Dixey.

THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No ... By virtue of a writ of seizure and sale to me directed by the Honorable the Third District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants and Auctioneers Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on TUESDAY, the sixth day of November, 1866, at 12 o'clock, M., the following described property, to wit:

A CERTAIN TRACT OF LAND, together with ... thereon erected thereon, situated in the Third District of this city on the Mississippi River and composed of the following portions of ground:

1. A PORTION OF GROUND having one arpent front on said river by forty arpents in depth, bounded on the upper line by the hereinafter described property and on the lower line by the land hereinafter thirdly described.

2. A STRIP OF LAND adjoining the tract of land above described, and measuring about one foot on the river by about forty arpents in depth and front on ... street.

3. AND A TRACT OF LAND, adjoining the land above described and having one arpent and one-third in front on the river, by forty arpents in depth between two lines widening in the rear, bounded on the upper line by the first above tract of land, and on the lower side by the property formerly belonging to Manuel Audry, together with the rights, ways and privileges thereunto belonging or in anywise appertaining.

And also one hundred and thirty-three shares of the Capital Stock of the Citizens Bank of Louisiana, secured by mortgage on said property.

Seized in the above suit.

Being the same property acquired by defendant by purchase from M. ... per act passed before Ad. Boudousquié, notary public in this city, dated August 7th, 18...

Terms—The purchaser to furnish a Stock Note in favor of the Citizens Bank of Louisiana, for the sum of eighteen thousand two hundred and twenty-two dollars ($18,222) payable on the first day of April 1867, here in ... according to the provisions of the charter of said Bank. The purchaser assuming the obligations and responsibilities of a Stockholder of the Citizens Bank; and the stock, so issued, to be ... [illegible] ... the balance of the price of adjudication cash on the spot in United States Treasury notes.

HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.
oct5 13 22 30

Arthur Olivier, Agent, vs. George Ernest Joseph Lamy.

FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No 16,211—By virtue of a writ of seizure and sale to me directed by the Honorable the Fifth District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants and Auctioneers Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on FRIDAY, the 26th day of October, 1866, at 12 o'clock m., the following described property viz:

A PORTION OF GROUND in the Bourg Delaronde, right bank of the river designated on a plan made by A. D'Hemecourt, city surveyor, on the 18th March 1842 and deposited in the office of L. T. Caire, late a notary in plan twenty two of said plans, as lot No. 4 of square No. 8, bounded by Villeré, Eguin, Barthélemy and Delaronde streets. Said portion of ground measures one hundred and eleven feet front on Villeré street, one hundred and eighty feet deep between parallel lines, and one hundred and ten feet eight inches and ten lines in width in the rear. Together with all the buildings and improvements thereon, rights, ways, etc.

Plan thereof will be ... at the Exchange some days previous to the sale.

Seized in the above suit.

Terms—Cash on the spot.

HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.
sep17 26 oct4 12 19

The Mechanics' and Agricultural FAIR ASSOCIATION OF LOUISIANA.

AT a special meeting of the Board of Directors, held at the Mechanics' Institute on the 12th instant, it was unanimously resolved that the first Grand Fair of this Association shall be held at the Fair Grounds, city of New Orleans, commencing on the TWENTIETH OF NOVEMBER ensuing.

Inventors, manufacturers, agriculturists, stock-raisers and others, from any portion of the United States desirous of being represented in this Industrial Exhibition, can obtain full information by addressing the officers of the Association.

LUTHER HOMES, Secretary and Treas.
I. N. MARKS, President.
C. H. SLOCOMB, Chairman of the Committee on Fair Grounds.

Succession of Jean Ladebat.

ALL persons having claims against this succession are hereby requested to present the same either to A. Robert, Esq., the attorney of the curator, Exchange Alley, No. 30, or to H. ... Grandmont, Esq., the attorney of the heirs same alley No. 30.

PETER TOTANS, 89 Fulton street, N. Y.

DEALER in Ivory. Has constantly on hand a large Stock of Billiard Balls of every size. Cloth, Cues and Trimmings, and everything appertaining to the Billiard business. Martingale Rings (Checks, Keys), Canes and Cane Handles, and Ivory in general. All orders promptly attended to at 89 Fulton street, New York, or at Factory, corner Sydam street and Myrtle Avenue, Brooklyn, New York.

Removal.

THE office of the New Orleans, Opelousas and Great Western Railroad has been removed to No. 29 Canal street, near Old Levee street.

GEO. W. SQUIRES, Secretary.

JACOB OTT, Carpenter

Special attention given to REPAIRING of STORES and DWELLINGS.

Cistern Made and Repaired.

Orders left at 36 Tivoli Circle, or at L. DURAND corner Toulouse and Chartres streets, promptly attended to. Nov. 1866

AUCTION SALES.
G. DE FERIET'S SALES.

Succession of J. H. Domingon, No. 19,341, Second District Court.

BY G. DE FERIET, Auctioneer
Office No. 12 Royal Street.

THURSDAY October 18th, 1866, at 12 o'clock, at the Merchants and Auctioneers Exchange, Royal street, will be sold at public auction, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated ... September, 1866, the following described property, viz:

A CERTAIN LOT OF GROUND in the Second District ... designated by the No ... in the square bounded by Rampart, Dorgenois, Dumaine and St Philip streets, ... measuring ... feet front on Dumaine street, ... feet in depth ... together with the buildings and improvements thereon.

Terms—Cash in U. S. Treasury notes.

Act of sale, together with the United States Internal Revenue Stamps, before Adolphe Boudousquié, notary public, at purchaser's expense.

Succession of Alfred Dellande—No. —

BY G. De FERIET, Auctioneer.
Office, No. 12 Royal street.

FRIDAY, October ... at 11 o'clock, A. M., will be sold on the premises of the deceased's late plantation, situated on ... Road, between Canal, Marigny and the ... [illegible] ... by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated ... October 1866, the following described property:

[illegible]

Terms—Cash, in United States Treasury Notes.

JOHN L. LARESCHE'S SALES.

Succession of Antoine Débat.

BY JOHN L. LARESCHE, Auctioneer.
Office—Nos ... and ... Conti street.

BY virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, bearing date the ... September ... in the matter of the succession of Antoine Debat, No. 27,... will be sold at SATURDAY ... at 12 o'clock M, at the Merchants and Auctioneers Exchange, on Royal street between Canal and Customhouse streets, the following property, to wit:

A CERTAIN LOT OF GROUND in the Third District [illegible]

A FRAME HOUSE having two good rooms ... [illegible]

ALF. BOULIGNY'S SALES.

SYNDIC SALE.

Daniel P. Sparks vs. His Creditors.

Valuable Plantation Six Miles Above New Orleans, divided into Twenty Lots, to be sold separately at New Orleans.

BY ALFRED BOULIGNY, Auctioneer,
Office, No. 20 Carondelet street.

ON TUESDAY, ... at 12 o'clock M., at the Merchants and Auctioneers Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, [illegible]

TWENTY MOST VALUABLE TRACTS OF LAND OR LOTS [illegible]

Valuable Tract of Land in the Third District.

SUCCESSION OF MRS. HENRIETTE LANDREAUX, LATE WIFE OF JEAN COMMUNY—No. 27,...

BY ALFRED BOULIGNY, Auctioneer.
Office No. 20 Carondelet street.

WILL be sold at public auction, SATURDAY, at 12 o'clock M., at the Merchants and Auctioneers Exchange, Royal street, [illegible]

[illegible]

Act of sale before Joseph Cohn, notary public, at the purchaser's expense, including the U. S. Internal Revenue stamps.

INVITATION TO
Photographers and Horticulturists in Louisiana
FOR CONTRIBUTIONS TO THE
PARIS UNIVERSAL EXHIBITION.

THE Imperial Commission of the Paris Universal Exposition propose to form a DIORAMA VEGETAL in the Palace Gardens for the exhibition of Drawings and especially Photographic Pictures, of the remarkable forms of interesting vegetation of other lands, and also of landscape, and scenery, and views where they are produced.

I ask the attention of Photographers and Horticulturists and those who take an interest in the Botany of the State of Louisiana to prepare such PLANTS and SAMPLES OF VEGETATION as are natives of this State in the manner set forth in the Circular of Monsieur LE PLAY, Imperial Commissioner of the Paris Universal Exhibition.

Professors of the New Orleans Academy of Sciences, Professors of Drawing and heads of institutions of learning who are ... thought are respectfully invited to co-operate in furtherance of the enterprise.

EDWARD GOTTHEIL,
State Commissioner Paris Universal Exposition, 1867.

Circular.

The Imperial Commission, in organizing the exposition of living vegetable products in the park of the Champ de Mars desires to represent, as far as possible such plants as cannot be exhibited here, living, with their development complete and in their natural positions on account of the great distance from their native country. It proposes therefore to establish in the garden devoted to international exposition of horticulture, a diorama, showing under their characteristic aspect, the vegetation of the principal climates of the globe.

In order to make this exhibition instructive, the Imperial Commission will be obliged to exact every possible guarantee of the artistic and scientific exactness of these contributions. Among the visitors who will come from all parts of the world each one will wish to see faithful representations of the plants of his own country and each picture will thus be submitted continually to a severe examination, which will establish its fidelity. The public will examine with great interest this abridgement of the vegetable world—this truthful lesson in botanical geography—all embraced in a single coup-d'oeil.

To make this more complete it is desirable to exhibit these specimens of vegetation in their natural conditions, isolated as well as in groups, and to select for the reproduction of the remarkable scenery the point of view as well as the optical effects under which the perspective and the details of the objects may be seen with the greatest distinctness.

Photography which seizes its subject almost instantaneously alone offers the guarantee of exactness and of fidelity which must be looked for in preparing this new diorama, and these photographs are the materials precisely which the Imperial Commission will receive with gratitude from all persons who will kindly aid them in this portion of their labors, and it will make a special mention in its reports of the names of all contributors.

NEW ORLEANS, OPELOUSAS AND GREAT WESTERN RAILROAD.

NEW ORLEANS, OPELOUSAS AND GREAT WESTERN RAILROAD, New Orleans, Oct. 1, 1866.—Passenger trains leave the Depot in Algiers every morning, at 8 o'clock, arriving at Brashear City at 12 M. Returning, the train leaves Brashear City at 1 P. M., arriving at Algiers at 5 P. M.

On Sundays the train leaves Brashear on the arrival of the Texas steamship.

On Wednesday and Friday mornings, a special passenger train leaves the Algiers depot for Brashear and way stations at 6 o'clock. The ferry boat connecting with this train leaves the foot of St. Ann street at 5½ o'clock.

Returning, the special trains leave Brashear on the arrival of the Texas steamship.

The railroad ferry boat leaves the foot of St. Ann street, opposite Jackson Square, every morning at 7½ o'clock, to connect with the regular passenger train.

Free ferry tickets furnished to all passengers who procure their railroad tickets at the Company's office, 59 Canal street, or at the ticket office on the ferry boat, while crossing the river.

Excursion tickets to and from any station on the road can be had at reduced rates.

First class steamers running to New Iberia and all intermediate landings on the Teche make daily connections, Sundays excepted, with the trains at Brashear City.

Steamships for Galveston leave Brashear every Monday, Wednesday and Friday, and for Sabine Pass every Sunday on the arrival of the 8 o'clock train from Algiers.

Through tickets for Galveston, Indianola, or Sabine Pass by Railroad and Morgan's Line of steamships, can be procured at the Railroad Office, No. 59 Canal street, or on the ferryboat while crossing the river.

Freight for Sabine Pass received until 5 o'clock Saturday evening.

Freight received and delivered at the railroad ferry landing at the foot of St. Ann street, every day, Sundays excepted, for and from all stations on the road and for and from all points on the Bayou Teche. Freight will not be received and delivered at the depot in Algiers.

G. W. R. BAYLEY, Chief Engineer and General Sup't.

PONTCHARTRAIN RAILROAD.
SPRING AND SUMMER ARRANGEMENT.

ON and after SUNDAY, April 1st, 1866, the trains on this road will leave as follows.

Departure of Cars.

FROM CITY END. — FROM LAKE END.

[illegible timetable]

Fare to and from the lake, same day, 25 cents. Passengers for Gentilly Station must notify the Conductor prior to the departure of the train. Fare 15c.

GEORGE PANDELY, Superintendent.

Cholera!
RASPAIL'S CHOLERA CORDIAL.

THE CHOLERA CORDIAL of M. RASPAIL, one of the greatest Chemists in the world is the only preventive, the efficacy of which is acknowledged and is used by the European populations threatened with Cholera. It is a sure remedy for Cholera and Dysentery.

For sale by F. GAUDOZ, Druggist, Corner Orleans and Bourbon streets.

MISCELLANEOUS.

The End of a Murderer.

EXECUTION OF RICHARD THARWELL.

[Fayette, Pa. (Oct. 1) Dispatch to the New York Herald.]

The finale of the domestic tragedy known to the public as the Houseman murder which occurred in Cookstown, Fayette county, Pa., on the night of April 3, 1866, culminated to-day in the execution of Richard Tharwell, one of the actors in the bloody crime. It will be remembered that Mrs. Houseman, who instigated the murder of her husband, James Houseman, was acquitted at the recent trial for want of evidence as to her guilt, there being no other witness except Tharwell, who stubbornly refused to testify in her case. Tharwell was convicted on his own confession, and this day paid the penalty of his crime.

Early this morning the prisoner betook himself to the work of preparation for that eternity soon to open on his vision. Rev. Mr. Mansel, a Methodist minister, was his immediate spiritual adviser, but other ministers and Christian men of the town participated in the religious exercises of the cell. The prisoner evinced the greatest earnestness and devotion. His voice was modulated with feeling and the burden of the prayer was humble contrition and sorrow for the awful deed. He stated to the minister that he had been a member of the Methodist Episcopal church for 10 years prior to his coming to America, and bitterly lamented his departure from the paths of virtue. He expressed entire resignation to his fate, and assured those around him of his sense of pardon in the Redeemer. He partook of the sacrament shortly before his execution, and assigned to Mr. Hubert, of Brownsville, Pa., the disposal of his body. He spoke at length of his connection with the fatal affair, and regretted that he had not testified against his seducer and partner in crime, Mrs. Houseman.

At 20 minutes past 2 o'clock the prisoner was led from his cell and placed on the scaffold. Rev. Mr. Smith then read an Episcopal prayer, which was followed by an exhortation by Rev. Mr. Mansel. During this time the doomed man maintained the most perfect composure. His eyes were closed and his lips moved as in prayer. The rope was placed about his neck, and he bid farewell to his ministers and the sheriff. He requested the reporters to observe that he declared that the pamphlet issued at his last confession was a fabrication in which he had no part, and also adverted to the kindness he had received from the sheriff and his family. At 25 minutes past 2 the drop fell, and he passed into eternity with scarcely a struggle. At 10 minutes before 3 the body was taken down and placed in a coffin. Tharwell was a young man, about 25 years of age, of pleasing countenance and prepossessing manner, and the noble fortitude with which he met his death won for him the admiration of all.

Execution at Cincinnati of Eggleston, the Murderer of Menter.

Allen P. Eggleston, alias Watson, the murderer of Capt. Menter, was executed in the commons adjoining Newport, Ky., on Friday, at 2 o'clock, P. M. Many thousand people, including many women and children, being present to witness the horrid spectacle. The murderer expressed the utmost contrition for the commission of the crime for which he suffered. He avoided with a single manifestation of ... sympathy from the crowd. When on the scaffold he delivered a speech in which he declared that a neglect on the part of his parents to give him a proper religious training, brought him to an evil end. He would not give a history of ... because of the mental effect of it ... people, but urged upon parents the necessity of making their children happy at home. He expressed his confidence in the pardoning mercy of God and declared himself free from the fear of death. He took an affectionate farewell of the officers of the law and the ministers and physicians who accompanied him to the scaffold. Ten minutes to 2 the noose was adjusted around his neck, and the drop fell, but unfortunately the rope slipped and the wretched man was precipitated to the ground a distance of ... The utmost dismay and fright among the officers of the law ensued, but the culprit was quickly taken up and again placed upon the fatal platform, where, recovering his senses, he said: "Gentlemen, do not let that occur again." The drop fell a second time, and the body of Eggleston hung in midair, a terrible example of the vengeance of outraged justice and law.

Gen. Beauregard.

(From the New York Express, Oct. 2.)

Gen. Beauregard dined on Sunday with Madame LeVert at the Fifth Avenue hotel. He has lately returned from Europe. The party consisted, besides Madame LeVert and her two daughters, of Gen. Roddy, of the southwestern cavalry, Col. Hazel and Maj. McGiogny. The latter gentleman, who resides at the hotel, gave an order for wine to the waiter, but it was returned, and a card was brought to Madame LeVert from the proprietors, courteously requesting her to order any wines she pleased for her guests. As the party retired to the drawing room, the corridors were packed with spectators. Numbers pressed for an introduction, and the general saw many of his southern friends in the throng.

Gen. Beauregard, like Gen. Lee and other southern leading men we are happy to believe desires peace and good fellowship with the north, and is glad to see so many of his countrymen visiting the metropolis here. He leaves for the south on Thursday, having been successful in his mission to Europe, which was for the extension of certain southern bonds.

HOW TO SAVE COTTON FROM THE ARMY WORM.—An old and experienced planter addresses a note to the Jefferson Jimplecute, in which he states that the worm may be effectually kept out of cotton by keeping fires burning around the edges of the fields at night when it is known to infest the neighborhood. He was led to an accidental observation of this by what occurred years ago on his own plantation. A newly cleared farm around which smoldering log heaps were burned, was not touched, while the field adjoining were destroyed by the worm. The moth, which deposits the eggs, flies only at night, and is probably repelled by the smoke or lured by the glare like candle moths, to precipitate themselves into flames. He afterward frequently tried the method of combatting the insect, and found it always successful.

THE TAX ON CANNED MEATS, FRUITS, ETC.—The law imposing a tax upon every can, bottle or other single package containing meats, fish, shell fish, fruits, vegetables, sauces, syrups, prepared mustard, jams or jellies, packed or sealed, made, prepared and sold, or offered for sale, or removed for consumption in the United States went into effect yesterday.

BUSINESS CARDS.

GUMBEL'S HOTEL,
Camp street, opposite Lafayette Square,
CHAS. L. GUMBEL, Manager.

DURING the summer months this House has been thoroughly cleaned and renovated; extensive improvements are under way. New furniture, bedding and linen, have been added, and the entire Building will be whitewashed and painted and will open for the reception of travelers and the public on November 1st, 1866.

CHARLES E. FORTIER,
AUCTIONEER,

HAS removed his office to No. 37 Exchange Place, near the corner of Customhouse street.

LEEDS'S FOUNDRY,
(ESTABLISHED IN 1825.)
Corner of Delord and Foucher Streets.

WE beg leave to inform our friends and the public generally that we are prepared, as formerly, to manufacture Steam Engines, Boilers, Sugar Mills, Sugar Kettles, Draining Machines, Saw Mills, Cotton Presses, Newell Screws, Gin Gearing, Furnace Mouths, Grate Bars, all kinds of Plantation and Steamboat Works, and Every Description of Machinery for the South.

LEEDS & CO.

J. M. BONNER......E. J. GOODE......J. F. DILLINGHAM.
BONNER, GOODE & DILLINGHAM,
ATTORNEYS AT LAW,
—OFFICE—
Corner Camp and Gravier, over Canal Bank.

LOUIS & EDWARD JANIN,
Attorneys & Counsellors at Law,
WASHINGTON CITY, D. C.

WILL practice in the Supreme Court of the United States, the Courts of Claims and of the District, before the Executive Departments and Committees of Congress.

E. RICHARD,
BILLIARD TABLE MANUFACTURER,
160..........St. Ann Street..........160
NEAR CORNER RAMPART.

BEING on the point of removing, offers for sale at very moderate prices, a selection of SIX POCKET, FOUR POCKET and CAROM TABLES, of modern style, made of Rosewood, Oak and Walnut. Marble or slate beds, furnished with KAVANAGH and DECKER'S CUSHIONS, the best now in use.

Has also on hand Cues, Balls, Cloth, Cue Leathers Chalk, in short, everything belonging to the trade.

Orders by mail carefully and promptly executed, by addressing E. RICHARD, Box 1716, P. O., New Orleans.

Reynaud, Choppin & Duteil,
COMMISSION AND FORWARDING MERCHANTS,
Corner Main and Commerce Streets,
HOUSTON, TEXAS.
Lewis & Co's Building, Strand, near 22d st
GALVESTON, TEXAS.

FRENCH RESTAURAT,
72..........Chartres Street..........72
KEPT BY PHILIPPE FORGET.
FURNISHED ROOMS, BOARDING,
By the month and by the Week.

PLANTERS will always find rooms for their accommodation. Repasts for weddings and other parties, &c., &c. Mr. Forget continues his old prices.

Carpet Warehouse,
17..........CHARTRES STREET..........17

LATELY RECEIVED—CARPETINGS of all kinds and qualities.

FLOOR OIL CLOTHS of all qualities, for Rooms, Halls, Stairs, etc.

CURTAIN MATERIALS, Lace Curtains, Cornices, Bands, in great variety. Window Shades, Hair Cloth, Crumb Cloths, Table and Piano Covers, China and Cocoa Mattings of all widths.

A. BROUSSEAU & CO.

Paris Universal Exhibition—1867.

HAVING been appointed by his Excellency Gov. Wells, Agent and Commissioner to represent the interest of the State of Louisiana at the UNIVERSAL EXHIBITION at Paris, in 1867, I respectfully inform all residents of this State desirous of exhibiting Machinery or Produce, etc., at the above Fair, that I will impart all information within my reach, and facilitate the forwarding of packages to the place of destination, if addressed on the subject. Apply at Mechanics' Institute Senate Chamber, from 12 M. to 1 P. M.

EDWARD GOTTHEIL, Agent and Representative Paris Universal Exposition, 1867.

PRIVATE DISPENSARY.

MR. E. GAUDOZ, Druggist, from Paris, informs the public that he has returned from France, and has re-commenced, daily, at his Drug Store corner Conti and Burgundy streets, where he attends, as heretofore, to the treatment of Chronic, Private and Cutaneous Diseases. The most dangerous cases of Syphilis Ulcers, Sores, Eczema, Eruptions, Pimples, Itching Rosy Drops, Specks, Chronic Gonorrhea, Gleets, Oozings, Chancres, with the Whites, and all diseases of the Genito Urinary organs, of both sexes, are most successfully treated. Consultation hours, from 9 o'clock, A. M., to 5 P. M.

Dr. Ricord's Opiat and Injection.

THE above Preparations are the only ones used by Dr. Ricord for the rapid cure of Gonorrhea and Gleet. For sale by E. GAUDOZ, Corner Orleans and Bourbon streets.